

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du mardi 23 février 2021 Par suite d'une convocation en date du 18 février 2021, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 23 février 2021 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14 Délibération n°D_2021_02_23_06</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Ceccon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, M. Christophe Piazzoni, Mme Pierrette Baton-Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Laurent Esteulle, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, Mme Cécile Pakosz</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absente ayant donné procuration : Mme Emilie Combes à Mme Anne-Marie Ceccon Absent excusé : M. Norbert Regard</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton-Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Délibération autorisant Monsieur le Maire à demander une aide financière auprès de l'agence de l'eau Rhône-Alpes Méditerranée Corse pour la réalisation de travaux pour la mise à niveau du réseau d'eau potable

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le montant des travaux prévus sur le réseau d'eau potable confiés à l'Entreprise BESSON SAS (74270 Marlioz) s'élève à 49 899.79 €. Cette somme correspond à trois devis :

- travaux pour la mise en place d'un dispositif de mesure de production des sources, nettoyage et désinfection des ouvrages, installation d'un dispositif de traitement par rayons UV et installation de la télésurveillance,
- travaux de création d'une chambre de comptage à l'intersection des routes de Marlioz et du Pont de Peccoud et pose d'un compteur sur le départ Centre Bourg et sur le départ Molières,
- installation poteau incendie à l'intersection des routes de Marlioz, du Chef-Lieu de la Grotte et du Pont de Peccoud.

Il rappelle que c'est un dossier prioritaire et les sommes investies sont conséquentes.

Il souligne que, compte tenu de la situation financière de la commune, il est logique voire indispensable, de solliciter une aide financière auprès des organismes ad hoc.

Il est également logique de rappeler encore une fois aux administrés que lorsqu'ils règlent leurs factures d'eau, c'est une recette pour la commune. Les règlements permettent d'alimenter le budget de la collectivité qui a pour principale mission, rappelons-le, de satisfaire les besoins quotidiens de la population.

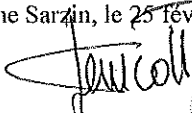
Pour la dernière période de facturation, les consommations ont été relevées courant août et septembre 2020 mais l'importance des sommes à recouvrer aujourd'hui est alarmante.

Le conseil municipal est déterminé, en collaboration avec le Trésor Public, à engager des poursuites contre les administrés qui accumulent les impayés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de subventions au titre de la mise à niveau du réseau d'eau potable auprès de différents organismes et notamment l'Agence de l'Eau Rhône-Alpes Méditerranée Corse.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 25 février 2021	Fait à Contamine Sarzin, le 25 février 2021
Et de la publication le : 25 février 2021	Le Maire,  Georges CANICATTI 